



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 4874

## Texte de la question

M. Michel Sainte-Marie attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la situation alarmante dans laquelle se trouve le secteur spécialisé de soins aux toxicomanes. Il lui rapporte les inquiétudes des professionnels de ce secteur face à une baisse de 5 % des crédits alloués au dispositif spécialisé de lutte contre les toxicomanies. Cette réduction ne ferait qu'aggraver les difficultés que rencontrent la plupart des établissements spécialisés comme les centres spécialisés de soins pour toxicomanes (CSST) et se traduirait par la restriction des capacités d'accueil des différentes structures d'hébergements thérapeutiques. Or, il lui rappelle le rôle majeur de ces outils qui ont fait la preuve de leur efficacité et qui sont indispensables à la prise en charge et à la réinsertion des personnes en grande difficulté que sont les toxicomanes. Aussi, il lui demande si le Gouvernement prévoit à court terme une amélioration du financement du dispositif spécialisé de soins aux toxicomanes, qui permettrait de soutenir et d'encourager la mission de santé publique assurée par les acteurs engagés dans la lutte contre la toxicomanie.

## Texte de la réponse

Le budget de la MILDT a été affecté d'un gel de 5 millions d'euros. Toutefois, dans ce contexte budgétaire contraint, il a été décidé de privilégier les actions de prévention menées dans les départements sous l'égide des chefs de projet « drogues et dépendances ». C'est ainsi que les 40 centres d'information et de ressources sur les drogues et les dépendances (CIRDD) existants bénéficieront de la totalité des financements prévus. S'agissant des conventions départementales d'objectifs justice/santé (CDO), elles bénéficieront également des dotations leur permettant d'assurer en totalité le fonctionnement des structures spécialisées dans la prise en charge sanitaire des usagers des drogues placés sous main de justice. Les financements qui viennent de faire l'objet d'une deuxième délégation de crédits aux chefs de projet devraient ainsi permettre de conforter en 2002 le dispositif CIRDD et CDO.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Sainte-Marie](#)

**Circonscription :** Gironde (6<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4874

**Rubrique :** Drogue

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 octobre 2002, page 3690

**Réponse publiée le :** 6 janvier 2003, page 114